



Bulletin 240 WRM

Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales
Octobre 2018

Territoires menacés : résister à l'assaut extractiviste



Plantations d'Agropalma, Brésil. Ph: Repórter Brasil

Notre Opinion : La certification favorise la concentration des terres, la violence et la destruction.....	2
Le FSC et la RSPO sont-ils complices de délits ? Le problème des terres de Jari Florestal et d'Agropalma dans l' Amazonie brésilienne	4
Nigeria : Les plantations de palmiers à huile d'Okomu apportent la misère aux femmes vivant à proximité.....	10
Les promesses trompeuses de Dekel Oil amènent les villageois à signer de dangereux contrats de culture de palmiers à huile en Côte d'Ivoire	16
Équateur : peuples, communautés et nature contre le palmier à huile.....	20
Gabon : Les plantations industrielles de palmiers à huile d'OLAM privent la communauté de Sanga de l'accès à une eau potable.....	24
L'effondrement du barrage de Xe Piann-Xe Nam Noy au Laos : la région du Mékong en retirera-t-elle les leçons ?.....	28
LES ACTIONS EN COURS	31
Nouveau pas franchi vers un Traité contraignant sur les transnationales et les droits humains.....	31
Lettre à la FAO du Collectif des femmes affectées par la monoculture de palmier à huile au Gabon.....	32
Déclaration à signer : « RSPO : incapable, depuis 14 ans, d'éliminer la violence et la destruction générées par l'industrie de l'huile de palme ».....	32
RECOMMANDATIONS	33
Un nouveau documentaire : « Forêts labellisées, arbres protégés ? ».....	33
Vers une Déclaration des Nations Unies en défense des droit des paysannes et des paysans.....	33

Territoires menacés : résister à l'assaut extractiviste

Notre Opinion

La certification favorise la concentration des terres, la violence et la destruction



Gabon: Violence dans une plantation d'OLAM
Ph: Muyissi Environnement

La RSPO a été créée il y a 14 ans et le FSC a 25 ans. Au moment de leur création, ces plans de certification de plantations ont tous deux suscité beaucoup d'attentes en promettant une véritable transformation : ils atténueraient les effets négatifs des plantations de monocultures à grande échelle de manière à ce que celles-ci puissent produire des résultats positifs pour les communautés locales, l'économie locale et l'environnement. Cependant, après toutes ces années, nous pouvons conclure qu'en fin de compte, la RSPO et le FSC partagent également la caractéristique de ne jamais combler ces attentes.

Dans une lettre ouverte (que vous pouvez encore signer [ici](#)) à la RSPO (sigle anglais de la Table ronde sur l'huile de palme durable), à l'occasion de sa 16e assemblée prévue en novembre 2018, un groupe d'organisations dénonce que la transformation promise ne s'est pas produite, tout au contraire. La lettre affirme : « La promesse de « transformation » de la RSPO s'est transformée en un puissant outil d'écoblanchiment des entreprises du secteur de l'huile de palme. La RSPO donne à cette industrie, qui demeure responsable de l'accaparement violent de terres, de destructions de l'environnement, de pollutions résultant d'un usage excessif de produits phytosanitaires et de destruction des moyens de subsistance de paysans et de peuples autochtones, une image « durable ». »

Presque tous les articles du présent numéro du bulletin du WRM portent sur les plantations d'arbres et certains d'entre eux parlent même des sceaux de certification déjà mentionnés et

de la façon dont ceux-ci profitent dans les faits aux entreprises au détriment des communautés.

L'article sur le Brésil, par exemple, montre comment les grandes entreprises en Amazonie utilisent les sceaux de la RSPO et du FSC (sigle anglais du Conseil de gestion forestière) pour légitimer leurs pratiques illégales. Au Brésil, la pratique des grands propriétaires terriens de produire de faux titres fonciers, connue sous le nom de *grilagem* (« grillage ») est monnaie courante. Les principes établis par la RSPO et le FSC exigent que pour accorder un certificat de gestion forestière responsable, la plantation doit être établie sur des terres dont la propriété a été obtenue légalement. Cependant, dans le cas de la société certifiée Agropalma, qui plante des palmiers à huile, la RSPO a commis une grosse erreur en donnant de la crédibilité à des titres fonciers qui, depuis des années, font l'objet d'enquêtes et d'actions judiciaires déposées contre l'entreprise par les autorités brésiliennes compétentes.

Également au Brésil, le sceau certifié FSC de la forestière Jari Florestal a aussi donné de la crédibilité à une documentation illégale et l'organisme de certification a ignoré des actions judiciaires en cours depuis 2005. Même si cet organisme avait proposé, dès le moment où elle accorda son sceau à l'entreprise, un processus pour résoudre les graves conflits fonciers avec les communautés locales, ces conflits se poursuivent aujourd'hui sans solution. Le plus grave, c'est que durant toutes les années où elle a joui du sceau, de 2004 à 2017, la forestière a obtenu des avantages sur les marchés internationaux liés au bois non certifié, de sorte qu'elle s'est enrichie encore plus. Voilà dans les faits le résultat produit par le FSC.

Dans un autre article, nous montrons comment la société OLAM, certifiée par la RSPO, a privé une communauté entière au Gabon d'un droit considéré parmi les plus essentiels : celui de l'accès à l'eau potable. Il faut également indiquer que cette société privée a récemment tenté sans succès de contrôler et de déranger une rencontre de communautés qui voulaient se réunir seules avec des collaborateurs pour discuter des problèmes que leur causent les plantations d'OLAM. Ces communautés veulent discuter et échanger librement sur ces problèmes et elles ont le droit de le faire. À cette rencontre, elles ont conclu qu'OLAM, en créant des comités pour discuter de soi-disant avantages qu'elle procurerait dans chaque communauté, essayait d'empêcher un dialogue collectif entre toutes les communautés sur ce qui les préoccupait le plus : l'expansion effrénée des plantations de palmier à huile dans les forêts et terres dont elles dépendent. Ce processus d'expansion génère un ensemble d'impacts négatifs qui mettent à risque la survie physique et culturelle de ces communautés.

Ce qui se produit au Gabon survient aussi dans d'autres pays, comme le montrent d'autres articles de ce bulletin. Cependant, la RSPO ne fait rien pour empêcher l'expansion des plantations, promue quotidiennement par ses membres. Au contraire, elle fait preuve de complicité.

Que faire au-delà de la certification ? Les communautés montrent des chemins d'espoir et tracent des stratégies de résistance. Dans l'article sur le Nigeria, nous apprenons que le pays possède une forte culture du palmier à huile indigène, laquelle contribue de manière importante à la construction de l'identité culturelle et au bien-être économique de milliers de communautés rurales. Mais celles-ci subissent également les effets de l'expansion des monocultures industrielles de palmier à huile promue par exemple par la société Okomu,

propriété du groupe Socfin, un membre de la RSPO. Dans une entrevue, une des femmes des communautés qui s'opposent à la société témoigne de la grande violence que subissent les communautés, notamment les femmes. Mais ce n'est pas tout. Elle insiste aussi pour raconter comment la résistance a commencé de la part des communautés lorsque quelqu'un a dit, il y a 15 ans, dans une situation qui semblait totalement désespérée, « nous allons mener cette bataille pour les générations futures. »

De fait, c'est l'avenir qui est en jeu. Avec l'expansion des plantations prétendument « durables » que la RSPO et le FSC promeuvent dans divers pays et continents, la liberté de milliers de communautés d'utiliser leurs territoires et leur capacité de maintenir et de renforcer leurs moyens de subsistance sont gravement menacées. Pour renverser cette situation, il est crucial d'affaiblir également les sceaux de certification comme FSC et RSPO. Les acteurs qui peuvent influencer sur les sceaux, notamment les industries qui achètent l'huile de palme et les consommateurs finaux des produits dotés d'ingrédients certifiés, devraient cesser de les acheter.

Entre-temps, la résistance des communautés continuera et augmentera sans doute dans la mesure où les plantations envahissent plus de terres et de forêts. Notre rôle consiste à tout faire en notre pouvoir pour que la clameur de ces communautés se fasse entendre de plus en plus.

Le FSC et la RSPO sont-ils complices de délits ? Le problème des terres de Jari Florestal et d'Agropalma dans l'Amazonie brésilienne



Jari Florestal. Ph: Tarcísio Feitosa

Le WRM signale depuis des années qu'au Brésil, de nombreuses plantations de monocultures certifiées sont établies sur des terres dont les titres de propriété ont été obtenus frauduleusement. Le présent article examine le cas de deux entreprises actives dans la région amazonienne : Agropalma et Jari Florestal. Les deux ont obtenu la certification de leurs plantations même si elles ont dû se présenter devant la cour dans des

procès accusés d'avoir falsifié des titres fonciers. Dans le cas d'Agropalma, l'organisme de certification était la RSPO, et dans le cas de Jari Florestal, le FSC (1).

L'histoire du Brésil est ponctuée d'expulsions violentes et massives de communautés autochtones, traditionnelles et paysannes de leurs terres. Pour devenir les « propriétaires » des terres de ces populations, les grands propriétaires terriens ont recours de manière récurrente à la production de faux documents, une pratique connue sous le nom de grillagem (« grillage ») de terres (2). Cette pratique a contribué à ce qu'aujourd'hui le Brésil soit considéré comme un des pays où la distribution des terres est la plus inégale sur la planète.

En octroyant leurs sceaux, les organismes de certification deviennent complices de ce processus d'expropriation et de violence et donnent un vernis de légalité à ces entreprises en ce qui concerne la propriété des terres.

Le cas d'Agropalma

Agropalma est une des principales sociétés de monoculture de palmier à huile du Brésil et ses plantations dans l'État de Pará occupent près de 39 000 hectares. Selon son site Internet, cette entreprise possède plusieurs sceaux de certification, lesquels sont « essentiels pour maintenir sa crédibilité sur le marché » (3). Elle détient notamment celui de la RSPO, obtenu en 2013, qui couvre toute la superficie plantée d'Agropalma (4).

Agropalma participe également à un organisme appelé POIG (Palm Oil Innovation Group, Groupe d'innovation sur l'huile de palme), créé conjointement avec des organisations non gouvernementales comme le WWF, Greenpeace et le Forest Peoples Programme (FPP) « pour intensifier et améliorer les principes et les critères de la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO) » (5).

Cependant, dans l'État de Pará, la Police fédérale enquête sur Agropalma depuis 2016 en raison d'un présumé plan criminel. Des fonctionnaires de l'entreprise auraient produit et utilisé de faux documents dans des démarches auprès d'organismes publics pour la régularisation de terres et l'accès éventuel à des sources de financement public au détriment des habitants qui vivaient sur ces terres.

En mars 2018, des ordres d'emprisonnement temporaire ont été exécutés contre quatre personnes directement impliquées dans le plan, y compris un responsable d'Agropalma. De plus, un ordre de recherche et de réquisition de matériel de l'entreprise a été donné. Selon le policier responsable de l'enquête, « il y a des indices qu'il s'agirait d'un cas de production de faux documents (...). Le véritable bénéficiaire du plan criminel est Agropalma ». Le fonctionnaire a aussi affirmé qu'ils « se rendaient à un bureau de notaire à Belém [la capitale de l'État de Pará], rédigeaient un faux acte, toute une chaîne foncière qui terminait toujours avec l'entreprise, comme si la terre, après toutes ces ventes, aurait finalement été acquise par l'entreprise. Par la suite, ils retournaient à la municipalité en question et restauraient des livres prétendument perdus » (6).

Selon l'enquête, une résolution du Tribunal de justice de Pará autorise qu'un livre d'actes perdu puisse être restauré si l'intéressé détient une référence documentaire. À l'aide de cette ruse, Agropalma aurait réalisé cette restauration en se basant sur de faux documents, en inscrivant les terres au nom de l'entreprise et en augmentant leur superficie. Par la suite, elle aurait commencé le processus de régularisation de terres auprès des organismes publics.

En août 2018, le Ministère public de l'État de Pará a déposé une action civile publique dans laquelle il demande, entre autres mesures judiciaires, l'annulation et la résiliation des registres immobiliers de deux fermes, Roda de Fogo et Castanheira, lesquelles auraient une superficie totale de plus de 9 501 hectares, ce qui équivaut à presque 9 000 terrains de football. Les deux propriétés auraient été acquises par Agropalma avec de faux registres produits dans un bureau de notaire fictif de la ville et seraient en cours de traitement à l'Iterpa (Institut des terres de l'État de Pará) (7).

Le cas de Jari Florestal

En 1967, le millionnaire nord-américain Daniel Ludwig a payé trois millions de dollars à la dictature militaire brésilienne pour accaparer pas moins de 1,6 million d'hectares de forêts dans le nord du pays, dans une région appelée Vale do Jari, à cheval sur les États de Pará et d'Amapá.

Son entreprise a initié une déforestation massive pour établir la monoculture d'un arbre exotique de l'Indonésie appelé *Gmelina arborea* dans le but de produire de la cellulose. Ayant obtenu un financement public du Banco Nacional de Desenvolvimento de Brasil (BNDES), Ludwig commanda une usine de cellulose qui fut transportée par mer du Japon.

L'entreprise attira des milliers de personnes dans la région. Le noyau urbain de Monte Dourado, dans la municipalité d'Almeirim, au Pará, devint le centre du projet. L'entreprise avait planté 64 000 hectares de *Gmelina* lorsque cet arbre a subi les attaques d'un champignon. C'est pourquoi l'entreprise décida de planter des pins et plus tard des eucalyptus. En 1982, alors que l'entreprise traversait une grave crise financière et subissait les critiques croissantes à propos de l'appui des militaires à l'entrepreneur étranger, Ludwig a vendu son entreprise à un consortium de 23 sociétés brésiennes. La vente a été conclue avec des fonds publics (8).

En l'an 2000, le groupe ORSA a pris le contrôle de l'entreprise et en 2003, il a créé la filiale ORSA Florestal spécialisée dans la foresterie. En 2004, ORSA Florestal a obtenu la certification FSC à travers l'entreprise de certification SCS pour la gestion forestière de 545 000 hectares. Parallèlement, l'entreprise a aussi obtenu le sceau du FSC pour des plantations d'arbres pour la production de cellulose (9).

En 2013, la société a adopté le nom de Grupo Jari alors qu'ORSA Florestal a changé son nom pour Jari Florestal (10). En 2014, la gestion forestière de la société, maintenant appelée Jari Florestal, a été recertifiée pour une superficie totale de 715 665 hectares, dont 666 100 sont pour le bois, avec un taux de récolte prévu de 30 m³/ha/an, destiné principalement à l'exportation (11). Dans son rapport de 2014, SCS affirme que « la société détient la documentation légale de la propriété des terres couvertes par la certification, de foi publique, pour les zones tant dans l'État de Pará que dans l'État d'Amapá » au nom de la société Jari Celulose, filiale de Grupo Jari.

SCS affirme également que « la légitimité de cette documentation a été vérifiée au moyen de consultations auprès des organismes compétents ». Même ainsi, SCS reconnaît que dans sa première évaluation de certification en 2003/2004, il avait déjà noté le problème de l'absence de régularisation des terres des communautés qui vivent dans la zone de Jari. SCS avait alors demandé à l'entreprise d'élaborer un plan pour la régularisation des habitants avec

droit de possession, mais de 2004 à 2013, une série de problèmes compliqua l'exécution du plan. Tout en affirmant que « l'entreprise possède la documentation légale et légitime », SCS allègue que les problèmes ont été causés par de soi-disant « envahisseurs » dans les terres de l'entreprise et que pour cette raison, Jari avait entamé des poursuites judiciaires contre ces personnes pour reprendre possession de ces terres.

SCS présente Jari comme la victime de l'imbroglie foncier. Lorsqu'il allègue que « Jari Florestal ne peut être accusée, et encore moins punie, pour les réussites et les erreurs du passé du "Projet Jari" », il laisse entendre que la société n'est aucunement responsable pour les problèmes fonciers existants. Et que « si elle respecte les normes FSC, elle est qualifiée pour détenir et maintenir la certification, comme elle l'a fait tout au long de ces neuf années » (12).

C'est peut-être pour cette raison que le rapport de SCS a complètement ignoré deux actions judiciaires en cours qui contredisent ses affirmations sur la soi-disant légalité de la documentation foncière des terres de Jari Florestal.

La première action a été initiée en 2005 par le gouvernement de l'État de Pará, laquelle demande que Jari Florestal soit déclarée ne pas être le propriétaire des terres qu'elle prétend légitimer devant l'Institut des terres de l'État de Pará (13). Dans cette action, le procureur de l'État de Pará remet en question les soi-disant droits de propriété du groupe Jari sur le terrain qui auparavant avait été la Fazenda Saracura, un vaste domaine de 2,6 millions d'hectares. Selon une étude historique, « les circonstances dans lesquelles [le soi-disant propriétaire obtint vers 1882] ces terres sont entourées de récits de fraudes électorales et dans les registres notariaux de la région, ce qui a ainsi créé une situation foncière complexe qui à ce jour n'a toujours pas été résolue » (14). C'est pourquoi le bureau du Tribunal de justice de l'État de Pará a favorisé l'annulation des inscriptions, des transcriptions, des registres et des notes marginales concernant le bien immobilier [Fazenda Saracura], « (...) afin d'éviter la légitimation de ce que Jari a fait en transformant "par un tour de magie" la Fazenda en propriété », affirme le procureur dans l'action de 2005.

La deuxième action date de 2011 et est traitée devant la Justice fédérale de Pará à la suite d'une dénonciation du Ministère public fédéral contre le directeur du Groupe Jari, lequel aurait commis le délit de faux idéologique dans la présentation de titres fonciers pour obtenir l'autorisation d'exploiter du bois indigène. Le Grupo Jari a présenté ce plan de gestion forestière à l'organisme environnemental fédéral IBAMA en 2001 pour obtenir l'autorisation de commencer l'extraction de bois. Le Ministère public fédéral a entamé l'action en 2005 sur la base de soupçons d'IBAMA de fraude dans les documents (15).

La certification FSC de Jari Florestal est suspendue depuis 2017, mais pas en raison du problème foncier (16). SCS a pris la décision sur la base d'une vérification extraordinaire réalisée en 2015 après qu'une opération de l'IBAMA eut imposé une amende de six millions de réaux pour irrégularités dans la gestion forestière concernant la commercialisation illégale de bois. L'organisme de certification SCS décida de suspendre le sceau parce que la société ne coopérait pas à son enquête. (17)

Selon des reportages publiés dans les médias écrits à l'époque, les « plaintes des travailleurs et (...) la violence contre les communautés traditionnelles » auraient également pesé dans la décision (18). Dans son dernier rapport, disponible dans le site du FSC, SCS informe que la suspension est maintenue. Puisque les irrégularités ont été commises à

l'extérieur de l'aire certifiée par FSC, SCS suggère qu'il revient au FSC International de décider s'il maintient ou non Jari Florestal comme société affiliée. (19). À ce jour, Jari est toujours membre du FSC.

Considérations finales

Une tactique qu'emploient les entreprises pour camoufler les illégalités consiste à chercher des mécanismes qui peuvent faire foi de la légalité de leurs pratiques. Le FSC et la RSPO semblent être inscrits dans cette logique, d'autant plus lorsque les organismes de certification finissent par rendre un grand service à l'entreprise en acceptant la légalité de leurs titres fonciers tout en ignorant totalement les dénonciations des communautés ainsi que le travail d'enquête et les actions judiciaires menées pendant des années par les autorités compétentes. Le Ministère public de l'État de Pará laisse entendre voir qu'il est conscient de cette tactique et étant donné les irrégularités, il a inclus dans l'action juridique menée contre Agropalma l'ordre que l'entreprise s'abstienne de montrer dans ses publicités le certificat « 8-0090-08-100-00 » accordé par la RSPO (20).

Dans le cas de Jari Florestal, l'entreprise a également trouvé dans un organisme de certification, le FSC dans ce cas-ci, un allié stratégique. Le chaos environnemental et social généré par l'entreprise dans la région devrait en soi empêcher qu'on lui accorde tout sceau de durabilité qui pourrait lui donner plus d'importance économique et de crédibilité dans les marchés consommateurs de bois. Rien de cela ne s'est produit. L'entreprise a non seulement obtenu le sceau, mais elle a aussi trouvé dans l'organisme de certification un allié pour « résoudre » ses grands problèmes fonciers. Alors que ses problèmes demeuraient entiers, l'entreprise, munie de son sceau, réussit à vendre son bois avec certification dans les marchés internationaux de 2004 à 2015, et ce, jusqu'à ce que l'opération de l'IBAMA entraîne la suspension du sceau. Et même ainsi, le FSC maintient Jari Florestal parmi ses membres.

Presque ignoré par l'organisme de certification FSC, un groupe composé de diverses communautés traditionnelles mène depuis des années la lutte pour la récupération de leurs terres, malgré les pressions qu'il a subies. Ce groupe revendique non pas des propriétés individuelles, mais bien la reconnaissance par les organismes officiels de leurs territoires collectifs. L'obtention de titres fonciers collectifs constitue la principale stratégie que les communautés traditionnelles ont trouvée dans l'ensemble du pays pour lutter pour la justice et la réparation de violations historiques, résister à la progression à toute vapeur de la grande propriété terrienne au Brésil et garantir leur survie future, tant physique que socioculturelle.

Finalement, il faut ajouter que pour s'enrichir, Jari Florestal participe également à un projet REDD+ depuis 2010, en association avec la société Biofíllica. Le REDD+ est un mécanisme de paiement pour la réduction de la déforestation. Comme par hasard, la base de référence du projet REDD+ du groupe Jari a été établie entre 2000 et 2010, en excluant du coup l'histoire de l'exploitation forestière à grande échelle, sans mentionner la dégradation forestière des 15 dernières années causée par l'extraction de bois. Jari a déjà engrangé des profits avec le projet REDD en vendant 200 000 crédits de carbone. Ce qui attire l'attention ici, c'est que les membres des communautés ont aussi présenté la même revendication relative à la régularisation de leur territoire dans le cadre de ce projet REDD+. Et il n'est pas surprenant que Jari Florestal ait aussi obtenu une certification pour ce projet en 2013, un certificat émis dans ce cas-ci par le système de certification VCS (Verified Carbon Standard,

norme vérifiée pour le carbone) pour les projets REDD+ (21). Selon la base de données du programme VCS, cette certification est toujours valide (22).

Winnie Overbeek
Secrétariat international du WRM

(1) Les systèmes de certification du FSC (Forest Stewardship Council) portent sur la gestion des forêts et des monocultures d'arbres alors que ceux de la RSPO (Table ronde sur l'huile de palme durable) concernent les monocultures de palmier à huile. Pour en savoir plus, voir : <https://wrm.org.uy/fr/index-par-themes/les-plantations-darbres/certification/>

(2) La pratique connue sous le nom d'accapement de terres [*grilagem de terras* en portugais] a pour but de transférer des terres publiques au domaine privé à l'aide de documents publics de possession ou de propriété falsifiés (TRECCANI, 2001) ; cette action comporte un ensemble de délits comme le détournement de fonds, l'association de malfaiteurs, les mauvaises pratiques administratives et l'enrichissement illicite. Dans la majorité des cas, cette pratique est liée à des actes de violence, car les terres visées sont déjà occupées par des peuples et des communautés traditionnelles ou des familles d'agriculteurs (SIDALC, BDAGBAMB) qui sont expulsés en vertu d'ordres judiciaires ou par des milices armées. (TRECCANI, Girolamo Domenico. *Violência e grilagem: instrumentos de aquisição da propriedade da terra no Pará* [Violence et accapement de terres : instruments d'acquisition de propriétés terriennes dans l'État de Pará]. UFPA, ITERPA, 2001 ; et SIDALC, BDAGBAMB. *O livro branco da grilagem de terras no Brasil* [Livre blanc sur l'accapement de terres au Brésil]. P. impronta: Brasília, DF [Brésil], non daté, 41 p.)

(3) www.agropalma.com.br

(4) <https://rspo.secure.force.com/membership/servlet/servlet.FileDownload?retURL=%2Fmembership%2Fapex%2FRSPOCertSearch&file=00P9000001KQ4JEEA1>

(5) <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/bresil-le-discours-sur-linnovation-soppose-a-la-realite-que-vivent-travailleurs-dun-fournisseur-dagropalma/>

(6) <https://g1.globo.com/pa/para/noticia/operacao-da-pf-investiga-fraudes-em-documentos-de-regularizacao-fundiaria-no-para.ghtml>

(7) <https://www2.mppa.mp.br/sistemas/gcsubsites/index.php?action=Noticia.show&id=1697&oOrgao=94>

(8) https://wrm.org.uy/wp-content/uploads/2013/04/Pulping_the_South.pdf et <http://www.fgv.br/cpd/doc/acervo/dicionarios/verbete-tematico/projeto-jari>

(9) http://www.inesgodinho.com.br/pdfs/RS_Orsa_2010.pdf

(10) En plus de Jari Celulose, qui gère les plantations destinées à la production de cellulose, formées en majorité d'eucalyptus, le Groupe Jari comprend Ouro Verde Amazônia, centrée sur les produits non ligneux, et la Fundação Jari, qui réalise des projets sociaux dans les communautés pour atténuer les effets négatifs des activités de l'entreprise. <http://www.fgv.br/cpd/doc/acervo/dicionarios/verbete-tematico/projeto-jari>

(11) <https://br.fsc.org/preview.fmpubjariflorestal071614port.a-611.pdf>

(12) Ibid.

(13) « Acción declaratoria de inexistencia de dominio e imposibilidad de reconocimiento de dominio fuera de la vía administrativa, con pedido de medida provisoria. » Belén, 21/09/2005. Ibraím José das Mercês Roch, procureur de l'État de Pará, coordonnateur du Bureau du procureur des terres (Bureau du procureur foncier), distribuée en lien avec le procès 2004100356-1.

(14) FOLHES, Ricardo ; CAMARGO, Maria Luiza. LATIFÚNDIO. Conflito e desenvolvimento no Vale do Jari: do aviamento ao capitalismo verde. Agrária (São Paulo. Online), n. 18, p. 114-140, 2013.

(15) Investigación Policial (Policía Federal de Santarém: Número : 192/2004-DPF/SNM/PA) et Proceso en el Tribunal Federal de Santarém (Vara Federal de Santarém: No. 423-06.2012.4.01.3902).

(16) <https://info.fsc.org/details.php?id=a0240000005sV5xAAE&type=certificate>

(17) <http://fsc.force.com/servlet/servlet.FileDownload?file=00P3300000evgxOEAQ>

(18) <https://www.celuloseonline.com.br/fsc-suspense-certificacao-da-jari/>

(19) <http://fsc.force.com/servlet/servlet.FileDownload?file=00P3300000evgxTEAQ>

(20) <https://www2.mppa.mp.br/sistemas/gcsubsites/index.php?action=Noticia.show&id=1697&oOrgao=94>

(21) <https://redd-monitor.org/2015/12/17/the-jari-amapa-redd-project-brazil-greenwashing-illegal-logging-a-pulp-mill-and-a-48-year-old-land-grab/>

(22) https://www.vcsprojectdatabase.org/#/projects/st/_c_BR/ss_0/so/_di/_np_

Nigeria: Les plantations de palmiers à huile d'Okomu apportent la misère aux femmes vivant à proximité



Ph: ERA/FoE

La culture du palmier à huile fait partie du mode de vie – en fait elle est le mode de vie – de millions de personnes au Nigeria et dans les pays voisins. Les palmiers à huile poussent naturellement dans cette région et il existe donc une longue histoire d'utilisation non seulement de l'huile de palme mais de toutes les parties du palmier. Dans un dialecte régional, les palmiers à huile sont appelés « Osi na ami ego » : « l'arbre qui produit de l'argent ». (1) Mais au Nigeria comme ailleurs, cette source essentielle d'identité culturelle et de bien-être économique pour les communautés rurales est menacée par l'expansion des plantations industrielles de palmiers à huile.

Dans cet entretien, Hajaratu Abdullahi, de Community Forest Watch au Nigeria, parle de la façon dont un lot de misère et de difficultés a été apporté par la société d'huile de palme Okomu Oil, filiale de la société mondiale d'huile de palme SocFin, à des communautés comme la sienne, dans l'État d'Edo au Nigeria.

Okomu Oil Palm Company a été créé en 1976 sous la forme d'une entreprise publique, mais en 1990 la SOCFIN a acquis une participation dans l'entreprise et elle possède maintenant 63 % des actions. En 1998, au moins quatre villages ont été détruits de façon violente et les habitants expulsés, tandis que l'entreprise prenait le contrôle de leurs maisons, de leurs biens et de leurs terres agricoles : Les tensions entre l'entreprise et les communautés affectées se sont accrues et la société a installé des barrières sur les routes d'entrée des plantations. Les membres de la communauté se sentent harcelés et leurs déplacements sont contraints, en particulier lorsque l'entreprise impose un couvre-feu nocturne et contrôle l'entrée de militants communautaires qu'elle considère comme des « fauteurs de troubles ». « Quitter le village ou rentrer à la maison, c'est comme passer une frontière », expliquait un militant communautaire en 2015. En 2015, le gouvernement de l'État d'Edo a ordonné l'annulation des transactions foncières portant sur environ 13 750 hectares qu'Okomu destinait à l'expansion de ses plantations de palmiers à huile – une décision que la société a ignorée jusqu'à ce jour. En juin 2017, malgré plusieurs tentatives d'intimidation par les forces

de sécurité, des communautés affectées par les plantations de palmiers à huile, des paysans, des femmes et des groupes de la société civile comme ERA/Les Amis de la Terre Nigéria, ont organisé une manifestation massive en opposition à la complicité de l'actuel gouverneur de l'État d'Edo, G. Obaseki, avec les activités d'Okomu.

WRM : Comment la vie des femmes a-t-elle changé depuis l'arrivée des plantations de palmier à huile d'Okomu dans votre région ?

Hajratu Abdullahi : Depuis qu'Okomu est arrivé dans ma communauté, les femmes ont beaucoup souffert parce que nous n'avons plus de liberté. Tout d'abord : Nous ne sommes plus libres de nos allers et venues [parce que l'entreprise contrôle l'accès aux villages à l'intérieur de la plantation à travers une série de portes/portails où les agents de sécurité de l'entreprise vérifient et enregistrent tous les véhicules qui passent]. Deuxièmement : ils peuvent entrer dans votre ferme sans prévenir et détruire tout ce que vous avez planté, des palmiers, vos cultures.

Il y a quelques années, l'entreprise est arrivée dans quatre communautés à la fois ; elle a tout pillé, tout le monde courait dans tous les sens. Il n'y avait personne à qui appeler à l'aide. Les personnes qui étaient censées être là en cas de nécessité n'étaient pas là. Elles avaient peut-être reçu de l'argent. Une seule personne est sortie. Elle a appelé des jeunes, des hommes, qui ont dit : « Il faut livrer cette bataille pour que les générations futures s'en souviennent. » Et c'est ainsi que la résistance de la communauté a commencé, que cette lutte contre Okomu a commencé. Cela fait plus de 15 ans maintenant.

Et nous devons continuer à nous mobiliser parce que nous souffrons encore. Maintenant, avec ces plantations de l'entreprise tout autour, nous n'avons aucune liberté pour entrer dans nos forêts, nos fermes, les réserves forestières, les zones où nous avons l'habitude de ramasser des escargots. Nous survivons en consommant des escargots, nous survivons avec des légumes. Toutes ces choses, nous n'y avons plus accès, alors que ce sont elles qui assuraient notre subsistance.

Deuxièmement, vous savez, nous les femmes au Nigeria, nous avons besoin des herbes traditionnelles. Par exemple, lorsqu'une femme est enceinte, lorsqu'elle en est à un mois seulement, nous lui donnons certaines herbes ; ensuite, pendant toute la grossesse, on lui donnera différentes herbes. De deux mois à quatre mois, nous utilisons à nouveau une herbe différente, et ça continue comme ça. Quand elle arrive à huit mois, les femmes enceintes reçoivent une herbe particulière de façon à ce que le placenta suive avec le bébé, qu'il n'y ait pas d'hémorragie. Mais maintenant, avec les plantations de l'entreprise, il est impossible de trouver toutes ces herbes. Nous marchons, nous marchons et nous marchons encore à la recherche des herbes. On ne peut plus en trouver. Vous ne pouvez pas imaginer le problème que c'est devenu pour les femmes. Ce sont les plantations qui nous font souffrir. Parce qu'avant, même quand il n'y avait plus rien à la maison, les femmes savaient comment prendre soin de leurs familles, car elles avaient leurs fermes et la forêt. Mais depuis qu'Okomu est arrivé dans nos communautés, dans notre État, dans le pays, il y a de vrais problèmes. Nous avons faim, car il n'y a rien pour survivre, car on ne peut même pas cueillir plus de huit graines de fruits de palme, sinon on se fait harceler.

WRM : Que se passe-t-il lorsque vous en ramassez plus ?

Hajratu Abdullahi : Ils vous font arrêter ! Et qui viendra vous chercher pour vous faire sortir ?

Une fois, les gens de la plantation d'Okomu sont venus et ont cassé un pont que nous avions construit pour nous-mêmes. Ils sont juste venus et l'ont détruit ! L'un des chefs a dit : « Comment pouvez-vous venir casser le pont que nous avons construit ? Vous devez le remplacer. » Ils n'ont jamais remplacé notre pont. Nous, les femmes, nous utilisons le pont pour aller aux différents endroits où nous avons nos légumes et d'autres choses qui nous permettent de nous nourrir. Comment pouvons-nous y aller maintenant que le pont est détruit ?

Un autre exemple. Il y a environ un an ou deux ans, un groupe de femmes est allé poser des pièges dans la rivière afin d'attraper du poisson. Les pièges ont été saisis par le directeur général d'Okomu. Jusqu'à aujourd'hui, ces pièges n'ont pas été rendus. Poser des pièges, pêcher, cultiver, ce sont les choses que nous faisons pour gagner de l'argent. Et c'est vraiment très cher de remplacer ces pièges. Ce sont des choses que nous faisons pour nous occuper de notre famille. Si vous ne gagnez pas d'argent, vous ne pouvez pas vous occuper de votre famille, vous ne pouvez pas envoyer vos enfants à l'école. Beaucoup de nos enfants sont à la maison maintenant parce qu'il n'y a pas d'argent pour leur permettre de poursuivre leurs études.

WRM : Et au niveau des emplois dans l'entreprise pour les femmes du village ?

Hajratu Abdullahi : Il n'y en a aucun ! Et il n'y a pas d'indemnisation. Même s'ils font une ou deux choses pour indemniser dans d'autres communautés, dans la communauté d'Okomu, la communauté n'a jamais rien accepté. Et les gens ne sont pas prêts de le faire. Nous avons des soldats dans nos communautés.

Et il n'y a aucune liberté de mouvement pour nous. À un moment, en avril 2018, un militant d'une communauté au Cameroun est venu partager ses expériences avec nous. Il nous a dit : « Laissez-moi rendre visite à ces communautés. » L'une des communautés dans lesquelles nous voulions nous rendre était Okomu. Nous sommes arrivés un samedi. Pour accéder aux communautés à l'intérieur de la plantation, vous devez passer par les barrières de l'entreprise. [Voir aussi le Bulletin WRM 199] Lorsque nous sommes arrivés aux barrières, nous sommes sortis pour nous inscrire avant d'entrer dans la plantation. Les employés de l'entreprise ont alors regardé notre véhicule et ont dit : « Vous n'avez pas de vignette sur votre véhicule. Si vous n'avez pas de vignette, vous ne pouvez pas entrer. » « D'accord, où pouvons-nous trouver cette vignette ? » ai-je demandé. Ils ont répondu : « Le bureau est là-bas ». Alors j'ai dit : « D'accord, laissez-nous entrer. » « Non, non, non, vous ne pouvez pas y aller aujourd'hui. Revenez lundi. » Alors, il nous faut attendre lundi pour aller voir notre famille ?

À ce moment-là, nous nous sommes dit que c'était impossible. S'ils veulent m'arrêter ou me tuer, ils me tueront. Si je ne suis pas libre d'aller dans ma communauté, avec ma sœur, avec mes frères, il y a un gros problème. Enfin, un agent est sorti et a demandé ce qui se passait. Nous avons expliqué, et c'est seulement parce que nous avons insisté que, à la fin, ils nous ont permis d'entrer. C'est le genre de contrôle auquel les communautés à l'intérieur des plantations sont confrontées chaque fois qu'elles doivent franchir ces barrières.

WRM : Pouvez-vous dire quelque chose sur le type de conflits et d'impacts que subissent les communautés touchées par les plantations d'Okomu ?

Hajratu Abdullahi : Il y a aussi une communauté très proche de la nôtre. Il y avait avant beaucoup de mangues, nous les ramassions, nous les emmenions au marché, avec d'autres fruits, des poires, etc. Mais maintenant il y a très peu de mangues. Alors, l'année dernière, pendant la saison des mangues, comme vous pouvez le deviner, les hommes et les femmes ont commencé à se battre. « C'est moi qui l'ai cueillie, non c'est la mienne, pas la tienne », ça se passe comme ça maintenant.

Il y a une autre communauté où des plantations viennent d'être installées. Dans cette communauté, beaucoup de femmes pratiquent l'agriculture. Dans cette communauté, une femme avait une très grande plantation de cocotiers. Les cadres d'Okomu Oil et l'armée et la police nigériennes sont venus à la plantation en assurant la sécurité pour l'entreprise – ça a été la fin de sa plantation. Elle allait au marché chaque semaine pour vendre ses produits. Maintenant, rien ! Sa fille cherche maintenant des petites choses à vendre, elle cuisine du riz, des petites choses comme ça. Elle était censée être diplômée maintenant, mais elle a dû abandonner l'école.

Dans un autre village, Odigi, quand les gens de l'entreprise sont venus, peut-être ont-ils réussi à séduire les dirigeants traditionnels, qui ont cédé leurs fermes. Maintenant, ces personnes ont juste une acre pour cultiver, même pas un hectare. Une acre de cultures, c'est tout. Elles vont chez la communauté voisine. La communauté voisine leur dira : « Vous n'aurez pas nos terres. Vous avez cédé vos terres. Nos terres ne sont déjà pas suffisantes pour nous. C'est ainsi que commencent des conflits entre les communautés, même des *meurtres* ; il y a une affaire comme cela maintenant devant les tribunaux. Vous voyez, ce sont les types de difficultés auxquels les communautés sont confrontées lorsque ces plantations prennent possession de vos terres.

Un autre exemple. Les femmes avaient l'habitude de cultiver du plantain. En amenant au marché le plantain qu'elles cultivent dans leurs exploitations, les femmes peuvent gagner au moins 30 à 40 000 nairas sur chaque marché. Alors, que se passe-t-il lorsque les terres sont devenues la propriété de l'entreprise de plantations ? Combien allez-vous me donner ? Est-ce que je dois simplement manger la nourriture d'aujourd'hui sans penser à demain ? Ensuite, je n'aurai pas de terre à cultiver pour mes enfants. Qu'est-ce qui se passera quand nous ne serons plus là ? Comment nos enfants vont-ils survivre ? Même le poivre, le poivre ordinaire, à cette période de l'année, il coûte environ 8 000/12 000 naira au marché. Mais vous n'avez rien à vendre si vous n'avez pas de terres à cultiver. Nous n'avons même pas assez de terres pour produire suffisamment de poivre ordinaire ! Et si vous ne gardez pas le petit terrain que vous avez tout près de chez vous, une autre personne le prendra.

Vous voyez des vieilles femmes dans la misère, elles n'ont rien. Elles commencent donc à aller chercher du bois de chauffage, à marcher longtemps pour avoir du bois de chauffage à vendre, pour avoir quelque chose pour survivre. Il y a tellement d'autres exemples comme celui-ci. Je n'ai parlé que de quelques-unes des difficultés auxquelles nous sommes confrontées. Nous ne sommes pas libres.

WRM : Qu'en est-il de la violence utilisée par l'entreprise qui cible directement les femmes ?

Hajratu Abdullahi : Pour eux les femmes n'existent même pas. Pour eux les femmes n'existent pas, qu'elles manifestent ou non. Si nous manifestons aujourd'hui, demain, ils réuniront une foule de gens à eux, et ils présenteront leur propre histoire dans les médias. Ils diront : « Nous voulons interroger quelqu'un d'autre », et la personne dira « Okomu est bien pour nous, Okomu nous donne ceci, Okomu nous donne cela. » Cette ingérence d'Okomu provoque beaucoup de conflits à l'intérieur de la communauté. C'est pourquoi je leur ai dit de vivre intelligemment maintenant. Parce qu'hier n'existe plus. Aujourd'hui, vivez intelligemment. Demain : vous ne savez pas si vous allez y arriver ou pas. Peut-être avez-vous vendu vos droits hier, mais aujourd'hui, ne vendez pas vos droits ! Parce que maintenant, nos yeux sont ouverts. Les gens à qui vous êtes censés vous adresser – le gouvernement : c'est eux notre problème. Vous allez faire ce que vous faites dans votre communauté, mais le gouvernement fera ce qu'il fait au-dessus de vos têtes. Alors, est-ce que je peux combattre seule le gouvernement ? Non !

WRM : Comment Okumu Oil a-t-il pu obtenir les terres communautaires ?

Hajratu Abdullahi : Il n'y a aucune compensation pour la détresse que ces entreprises font vivre aux femmes. L'entreprise a invité les anciens, les hommes les plus âgés de la communauté, à participer à une réunion. Une fois sur place, les gens de l'entreprise leur ont dit : « Baba, viens, viens, viens. Il suffit de signer ce papier. » Un ancien a dit : « Comment vais-je signer ? Je ne sais même pas le lire, comment puis-je signer ? Pour que je sois prêt à signer, il faudrait d'abord que j'aie lu le document. Je ne suis donc pas prêt à signer car ma communauté n'est pas informée à ce sujet. Cette invitation : vous m'invitez à venir et à signer quoi ? Ensuite, ils ont appelé le secrétaire : « Secrétaire, vous signez. » Heureusement, le secrétaire a également dit : « Que voulez-vous dire ? Je viens et je signe ? Est-ce que la communauté est au courant de ce pour quoi vous nous avez invités ici ? Ils les ont repoussés.

Ensuite, ils ont invité d'autres gens, juste deux personnes. Ils ont dit : « Ne vous en faites pas, ils sont idiots. Je vais signer. » Une femme de ce village m'a appelé et m'a dit : « Ces gens, voyez ce qu'ils font à notre communauté. Quelqu'un est allé signer un accord avec l'entreprise. » Je lui ai dit de convoquer une réunion immédiatement pour informer la communauté. La communauté s'est réunie et a déclaré qu'elle ne soutenait pas l'accord signé par ces personnes. Tout cela a été documenté, donc ceux qui ont signé sont seuls.

WRM : Nous avons appris que dans d'autres endroits, par exemple en Sierra Leone, il y a une augmentation des violences sexuelles que subissent les femmes directement de la part des agents de sécurité ou des travailleurs de l'entreprise. Est-ce la même chose dans le cas d'Okou au Nigeria ? Nous savons que c'est une question très difficile et que parfois les femmes n'en parlent même pas...

Hajratu Abdullah : Même si cela arrivait à beaucoup d'entre elles, aucune n'en parlerait. Dans notre tradition, si une femme mariée est vue en train de bavarder de choses insignifiantes avec un homme, elle aura des problèmes. Ce n'est pas comme ça dans toutes les communautés. Mais dans la région où je suis mariée, vous ne devez pas rester avec un homme à discuter de choses inappropriées. Donc, dans ce contexte, si quelque chose arrivait à une femme, elle n'en parlerait pas. Il y a aussi beaucoup de cas où on voudrait les

amener à la police. Mais vous ne verrez pas le début et la fin de l'affaire. Donc, c'est pour cela que les gens, quand ils ont un problème particulier, ils le gardent pour eux. Voilà la difficulté. Ce n'est pas que ça n'arrive pas. Ça arrive. Mais quand c'est le cas, les femmes le gardent pour elles-mêmes.

WRM : Quand vous étiez une fillette, comment était la communauté ?

Hajratu Abdullah : Très différente. Quand on était petite, à l'âge de 12 ans, on pouvait se baigner nue, jouer quand il pleuvait, on pouvait simplement se promener partout.

WRM : Et comment c'était de vivre ici ?

Hajratu Abdullah : La température était agréable et fraîche. On allait à la plantation de cocotiers pour cueillir des noix. On revenait à la maison et on disait : « Ah, maman, c'est ce que je veux manger. Et si on n'était pas à la maison, on pouvait simplement aller dans la forêt et dans le champ et choisir ce dont on avait besoin. Sur le chemin, on pouvait ramasser des escargots, cueillir des feuilles, comme des feuilles de coco ; on pouvait les broyer et les transformer en soupe. On pouvait même prendre cette arachide sans même la mettre au feu : on prenait l'arachide, on la broyait, on ajoutait un peu de poivre, vous on salait et on faisait un plat qu'on appelait « soupe au cacao ». La nourriture était abondante. Mais aujourd'hui, aujourd'hui ce n'est plus du tout comme ça.

(1) Voir Bulletin WRM 161 (2010) : Le palmier à huile au Nigeria : passage des petits exploitants et des femmes à la production de masse. <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section2/le-palmier-a-huile-au-nigeria-la-production-industrielle-remplace-la-production-artisanale-des-agriculteurs-et-des-femmes/>

Voir également :

- Bulletin WRM 233 (2017) : Les plantations de SOCFIN en Afrique : des lieux de violence et de destruction <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/les-plantations-de-socfin-en-afrique-des-lieux-de-violence-et-de-destruction/>

- Bulletin WRM 199 (2014) : Okomu Oil Palm Company - Détruire des communautés pour l'expansion du palmier à huile. <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/nigeria-lokomu-oil-palm-destruction-de-communautés-pour-l'expansion-du-palmier-a-huile/>

Les promesses trompeuses de Dekel Oil amènent les villageois à signer de dangereux contrats de culture de palmiers à huile en Côte d'Ivoire



Côte d'Ivoire

Dekel Oil exploite des plantations de palmiers à huile en Côte d'Ivoire. Les propriétaires terriens se retrouvent piégés dans des contrats avec l'entreprise, qui a fait des promesses trompeuses laissant croire qu'ils deviendraient riches en signant des contrats autorisant sa monoculture de palmiers à huile de Dekel Oil. Les villageois se battent pour rompre les contrats et ont commencé à alerter les autres villageois des risques liés à la signature de tels contrats.

Lorsque les sociétés de plantation de palmiers à huile doivent montrer que les communautés soutiennent leur projet de mise en place de plantations industrielles sur leurs terres, elles utilisent des tactiques sophistiquées pour donner l'impression que les communautés ou les propriétaires fonciers individuels acceptent que la société prenne le contrôle de leurs terres. C'est particulièrement vrai lorsque l'entreprise envisage de cultiver du palmier à huile sur des terres qui ne sont pas contrôlées par l'État mais appartiennent à des communautés ou des individus.

L'une de ces tactiques consiste à faire des promesses que les membres de la communauté ou les propriétaires fonciers individuels auront peut-être du mal à rejeter. Par exemple, les représentants de l'entreprise pourront promettre de construire des écoles et des dispensaires, d'entretenir les routes, de fournir des générateurs diesel, etc. aux communautés si elles cèdent leurs terres pour permettre la culture du palmier à huile. Et qu'il y aura beaucoup d'emplois locaux dans les plantations. Ils peuvent également affirmer que la société ne prendra qu'une petite partie des terres alors qu'en fin de compte toutes les terres de la communauté finiront sous le contrôle de la société de plantation de palmiers à huile. Lorsque les entreprises tentent d'attirer un propriétaire foncier, elles prétendent souvent qu'en adhérant à son programme de production de palmiers à huile, le propriétaire deviendra très riche. Cibles de mensonges et de promesses trompeuses, les villageois sont tentés de signer des contrats qui les emprisonnent dans des accords à long terme avec l'entreprise.

Mais une fois que le contrat est signé ou que l'entreprise peut se prévaloir du soutien de la communauté, les promesses sont oubliées. Quelles que soient la sincérité et la conviction que semblent exprimer ces promesses lorsqu'elles sont faites à l'origine, les entreprises les ignoreront dès qu'elles auront obtenu ce qu'elles veulent : contrôler les terres de la communauté ou des agriculteurs individuels.

En recourant à ces promesses mensongères, les entreprises obtiennent le contrôle sur des centaines, voire des milliers, d'hectares de terres.

Le cas de Dekel Oil en Côte d'Ivoire en constitue un bel exemple, avec des propriétaires de terres qui se sont retrouvés piégés dans des contrats avec la société qui promettait aux agriculteurs qu'ils deviendraient « très riches » s'ils signaient des contrats de production d'huile de palme pour Dekel Oil. Loin de s'enrichir, ils ont maintenant engagé une bataille juridique pour obtenir l'annulation des contrats et s'assurer qu'ils ne risquent pas purement et simplement de perdre leurs terres au profit de l'entreprise.

Dekel Oil est une société agro-industrielle basée en Côte d'Ivoire. Elle produit de l'huile de palme destinée à l'exportation ; elle a commencé ses activités en 2007. Dekel Oil a été créée par le groupe Siva et un conglomérat israélien. (1) Le Groupe Siva est enregistré en Belgique et appartient au milliardaire indien Sivasankaran. Le Groupe est impliqué dans l'accaparement de millions d'hectares de terres dans le monde.

Dans la région d'Aboisso, à l'est de la Côte d'Ivoire, Dekel Oil a pris le contrôle d'environ 25 886 hectares de terres autour du village d'Ayenouan, que la société utilise maintenant pour des plantations industrielles de palmiers à huile. Sur cette superficie, seuls 1 886 hectares sont recouverts de plantations de palmiers à huile sur des terres que la société contrôle directement par le biais d'un bail foncier.

La grande majorité des plantations industrielles sont cultivées sur des terres appartenant à des familles ayant conclu des contrats de petits exploitants avec Dekel Oil.

En 2015, l'entreprise a reçu un prêt de la Banque mondiale pour poursuivre son expansion et prendre le contrôle de 10 000 hectares de terres supplémentaires destinées à des plantations industrielles de palmiers à huile dans la région d'Ayanouan. (2)

Aussi, pour l'Usine de transformation qu'elle a installée en 2014, elle a bénéficié d'un financement de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) et la Banque de développement de la CEDEAO (BIDC). (3)

Dekel Oil commence également à prendre le contrôle de terres destinées aux plantations industrielles de palmiers à huile dans la région de Guitry, dans le sud de la Côte d'Ivoire, ainsi que dans le pays voisin, le Ghana. À Guitry, la société affirme avoir obtenu des « droits » sur 24 000 hectares de terres.

L'expérience vécue par les villageois d'Ayenouan

Vers 2010-2011, des membres du personnel technique de Dekel Oil ont commencé à se présenter dans les villages de la région d'Aboisso et à inciter les villageois propriétaires de terres à signer des contrats avec l'entreprise. Ils proposaient deux types de contrats :

- Dans l'un de ces types de contrats le propriétaire foncier confiait le contrôle de ses terres afin que Dekel Oil puisse créer des plantations industrielles de palmier à huile dans le cadre d'un accord dit de cogestion : la mise en place, la gestion et la récolte de ces plantations étaient partagées entre le propriétaire et Dekel Oil. Un tiers des bénéfices irait à Dekel Oil pour couvrir les coûts d'entretien ; un tiers serait considéré comme un bénéfice pour Dekel Oil et le propriétaire recevrait également un tiers du bénéfice.
- L'autre option de contrat correspondait à un bail à long terme sur le terrain : Dekel Oil paierait 38 € (25 000 FCFA) par hectare et par an, majoré de 12 % de la production des noix de palme, que le propriétaire pourrait utiliser à sa guise.

Dans les deux cas, le contrat est initialement de 20 à 40 ans.

Au début, Dekel Oil a assuré aux villageois signataires des contrats de cogestion qu'ils auraient pleins pouvoirs sur les plantations pendant les périodes d'entretien et de récolte. Mais, une fois le contrat signé, l'entreprise les a ignorés et a exclu les villageois de la gestion de l'activité. Contrairement aux promesses, les villageois ne sont pas informés du moment où l'entreprise prévoit de faire la récolte. Ils ne reçoivent pas non plus de documents justificatifs sur le poids des noix de palme à la récolte, et Dekel Oil vient parfois chercher les noix de palme de plusieurs villageois en même temps. Lorsque les noix sont chargées dans le même camion en l'absence des villageois, car ceux-ci n'ont pas été informés de la cueillette des noix de palme, les villageois dépendent entièrement des estimations de l'entreprise pour savoir quelle proportion de la production totale correspond à leur propre production. Les villageois expliquent également que Dekel Oil décide du montant à payer à chaque villageois sans informer ni fournir de justificatif adéquat aux villageois sur le poids de leur récolte.

Les paiements de l'entreprise aux villageois sont également effectués avec des retards importants. Les camions de l'entreprise ramassent des noix de palme tous les quinze jours. Selon les contrats, Dekel Oil devrait payer chaque mois, ou dans certains cas, tous les trimestres. Cependant, les propriétaires indiquent qu'ils attendent souvent six ou même douze mois avant de recevoir leurs paiements.

Les promesses mensongères de Dekel Oil

À l'instar d'autres entreprises de plantation de palmiers à huile, Dekel Oil a fait de belles promesses pour amener les propriétaires à signer des contrats avec elle. Dekel Oil a promis d'aider les villageois disposés à signer un contrat à obtenir un crédit qui leur permettrait de se construire une maison. Le crédit serait ensuite remboursé par Dekel Oil qui déduirait l'argent de ce qui est versé chaque mois par l'entreprise aux villageois, en fonction du volume des noix de palme récoltées sur les terres de ces villageois.

Les représentants de l'entreprise ont également exagéré les chiffres de production lorsqu'ils ont présenté leurs contrats aux villageois. Lorsque les techniciens de Dekel Oil sont arrivés dans villages pour faire leurs offres, ils ont affirmé que les plantations pourraient produire environ 12-18 tonnes par hectare et par mois. Un récent rapport de l'entreprise (4) montre que le rendement annuel actuel des petits producteurs se situe entre 6 et 10 tonnes par hectare et par mois, soit un chiffre bien inférieur aux 12-18 tonnes par hectare et par mois que l'entreprise a promises initialement aux villageois.

La promesse mensongère « Vous deviendrez très riche », avec laquelle Dekel Oil a amené les villageois à signer les contrats a été alimentée par ces prévisions de croissance

exagérées. Dekel Oil a promis que les villageois toucheraient 13 euros par hectare chaque mois, sans faire aucun effort. Le message qui accompagnait cette promesse était : « Vous pouvez devenir riche en restant chez vous ! »

Mais Dekel Oil n'a pas présenté l'ensemble de la situation. L'entreprise n'a jamais expliqué combien il fallait dépenser pour mettre en place et entretenir ces plantations. Une fois les contrats signés et les palmiers plantés, la situation a changé. Les villageois ont reçu très peu d'argent pour avoir cédé le contrôle de leurs terres à Dekel Oil.

Certains villageois n'ont même rien reçu. Dans le village d'Ehia, dans la sous-préfecture de Krinjabo, dans le département d'Aboisso, les villageois ont signé avec Dekel Oil des contrats portant sur 86 hectares au total. La société a déjà mis en place les plantations et récolte les noix de palme sur 50 hectares, mais les villageois n'ont reçu aucun paiement en retour.

Face à la situation injuste et aux impacts subis par les villageois, un groupe d'exploitants de palmiers à huile qui ont signé des contrats avec Dekel Oil a décidé de s'organiser. Ils ont créé le « Collectif de planteurs de palmiers à huile » qui a pour but de défendre les droits de ses membres contre Dekel Oil. Le Collectif a également commencé à alerter les communautés et les villageois des autres pays où Dekel Oil contacte les agriculteurs pour signer des contrats avec l'entreprise sur ce qui se passe après la signature des contrats l'entreprise.

Des clauses contractuelles dangereuses

L'une des principales préoccupations soulevées par le Collectif auprès des villageois et des autorités porte sur certaines des clauses incluses dans les contrats. L'article 6 des contrats de Dekel Oil stipule que six mois avant la fin du contrat (20 à 40 ans), l'entreprise peut demander le renouvellement de l'accord. Si le villageois ne s'y oppose pas pendant une courte période après avoir été informé de la demande de l'entreprise, le contrat est automatiquement renouvelé.

Il est important de rappeler que les contrats ont une durée de 20 à 40 ans et que certains villageois ne savent ni lire ni écrire. Dans ce contexte, une telle clause peut facilement permettre à la société d'obtenir le contrôle de la plantation bien au-delà des 20 ou 40 années initialement prévues par le contrat.

Le Collectif alerte les communautés à ne signer aucun contrat avec l'entreprise si elles ne sont pas en mesure d'en comprendre pleinement les conséquences. Les communautés de Guitry, où Dekel Oil prétend avoir déjà obtenu 24 000 hectares mais où, à notre connaissance, aucun contrat n'a encore été signé, devraient être attentives aux promesses mensongères que Dekel Oil leur fera et aux conséquences désastreuses de la signature de ces contrats.

Article basé sur la présentation faite par le Collectif des planteurs de palmiers à huile en Côte d'Ivoire lors d'une réunion internationale en août 2018.

(1) <https://www.grain.org/fr/article/entries/5049-comment-nourrir-le-1>

(2) Dernière présentation de Dekel Oil aux investisseurs. 18 septembre 2018.

<http://dekeloil.com/ul/DKL%20Corporate%20Presentation%20-%2018.09.18%20.pdf>

(3) <https://www.agenceecofin.com/palme/2308-22289-cote-d-ivoire-dekel-oil-lance-une-usine-de-transformation-d-huile-de-palme-a-ayenouan>

(4) Dernière présentation de Dekel Oil aux investisseurs. 18 septembre 2018.

Équateur : peuples, communautés et nature contre le palmier à huile



Des journées de débat, de réflexion et de résistance ont eu lieu à Quito, du 9 au 13 octobre 2018, dans le cadre de la rencontre Peuples, Communautés et Nature contre le palmier à huile. Cet échange de savoirs qui a réuni des dirigeants et dirigeantes des provinces touchées par les plantations de palmier à huile des trois régions du pays est le premier du genre en Équateur.

Dans ce pays, l'expansion des monocultures industrielles de palmier à huile constitue la principale cause de la déforestation. Il existe actuellement plus de 300 000 hectares de plantations de palmier à huile au pays qui produisent 577 000 tonnes d'huile de palme par année, dont 61 % sont exportées.

Notre pays subit les conséquences du modèle d'accumulation agroindustriel : cas multiples de violence, de spoliation et de contamination par l'industrie du palmier à huile avec une forte tendance à l'impunité. Face à cette situation, les communautés paysannes qui défendent la souveraineté alimentaire disent « Ça suffit ». Dans divers secteurs de la société civile surgit le besoin d'entamer une série d'actions pour défendre des droits humains et de la nature bafoués par l'industrie de la palme.

Cet effort collectif de réflexion a donné naissance au RÉSEAU des peuples souverains contre le palmier à huile, lequel a produit la déclaration suivante :

« En présence d'institutions et d'organisations nationales et internationales, à cette première rencontre, les peuples et les communautés de l'Équateur, nous avons confirmé de multiples violations des droits causés par l'agro-industrie du palmier à huile en Équateur.

Les palmiculteurs imposent un système basé sur la destruction des forêts et placent les paysans, les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine dans des conditions précaires.

L'agro-industrie du palmier à huile veut des terres pour installer ses grandes monocultures basées sur l'utilisation intensive de produits agrottoxiques, dépouiller les paysans de leurs terres, s'approprier toutes les sources d'eau ou les contaminer avec leur utilisation irresponsable et accaparatrice ; le tout, afin d'obtenir des matières premières pour des produits comestibles fortement transformés de mauvaise qualité, des produits industriels et des agrocarburants.

À l'occasion de cette première rencontre, nous dénonçons les violations des droits de la nature, des peuples et des communautés en Équateur :

- L'expansion des plantations de palmier à huile représente la première cause de la déforestation des forêts et des jungles primaires en Équateur et ailleurs en Amérique latine. Cette activité est sur le point de faire disparaître la forêt mégadiversifiée du Chocó en violation des droits de la nature.
- Les plantations de palmier à huile ont causé une division des communautés et une fragmentation de territoires ancestraux autochtones, afro-équatoriens et paysans, en perturbant les logiques de la vie.
- Dans de nombreux cas, les monocultures de palmier à huile se sont déployées dans les territoires au moyen d'expulsions de communautés et d'achat-ventes frauduleux de la terre accompagnés de violence, de meurtres et d'assassinats.
- Les plantations de palmier à huile encouragent la concentration de la propriété de la terre, laquelle est liée à l'accaparement de l'eau, à l'utilisation de semences industrielles, aux mesures incitatives gouvernementales, à la commercialisation et au marché.
- Ce problème touche plus de 400 000 hectares en Équateur, où les statistiques officielles n'incluent pas toutes les superficies de plantation.
- Cette expansion du palmier menace la souveraineté alimentaire et le droit humain à l'alimentation en réduisant les superficies de cultures paysannes diversifiées.
- Conjointement avec la Corporación Financiera Nacional (CFN), les entreprises palmicoles ont promu des chaînes de production qui ont pour effet de dépouiller les paysans de leurs terres à travers l'endettement.
- Là où s'installent les plantations, l'économie paysanne locale est détruite et la population est prolétarisée et soumise à l'exploitation du grand capital.
- La culture industrielle du palmier à huile comporte une utilisation élevée de produits agrottoxiques pour éliminer les espèces natives qui composent les forêts. L'extraction de l'huile comporte également une phase de contamination qui détruit les conditions de vie des rivières et des autres plans d'eau autour des plantations.
- Cette destruction de la vie aquatique dans les rivières et les estuaires touche la pêche, une importante source de subsistance alimentaire des communautés.
- La contamination de l'eau cause de graves maladies de la peau, le cancer, des avortements spontanés et en général, une augmentation de la mortalité dans les communautés environnantes et celles qui se trouvent en aval des plantations.

- L'augmentation de la consommation de l'huile de palme industrielle, chargée de produits agrottoxiques, principalement dans les secteurs les plus pauvres, a entraîné une augmentation dramatique de diverses maladies.
- La destruction environnementale que cause le palmier à huile s'ajoute à d'autres formes de spoliation comme les industries minière, pétrolière, etc.
- Les plantations de palmier à huile sont liées à l'expansion des grandes infrastructures routières comme le corridor Manta-Manaos.
- L'utilisation intensive des produits agrottoxiques ajoutée aux effets de la monoculture de palmier à huile a aggravé la crise de la pourriture du bourgeon, ce qui a entraîné une grande spirale toxique qui porte atteinte à la santé de l'environnement, des travailleurs et des communautés.
- Les autorités qui doivent effectuer le contrôle des plantations de palmier à huile, comme le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture ou la SENAGUA, ont négligé leurs devoirs et ne se sont pas attaquées à ce problème.
- Nous dénonçons qu'il n'y a pas d'accès à la justice, car les grands groupes d'entreprises du palmier soudoient le système judiciaire.
- Nous dénonçons la RSPO qui, avec sa certification accordée aux entreprises palmicoles, légitime l'expansion de la monoculture de palmier à huile, la violation des droits des communautés locales et la destruction d'écosystèmes.
- Face à cette situation, nous, les peuples autochtones et les paysans, nous revendiquons notre relation avec la nature. Nous avons le devoir et le droit collectif et historique de récupérer, de renforcer et de maintenir les soins et la protection de nos modes de vie, de nos propres savoirs et droits, de notre autonomie, de notre agriculture traditionnelle paysanne et de notre souveraineté alimentaire.

Face à cette vulnération des droits, nous, les communautés et les peuples touchés, nous nous sommes regroupés dans le **RÉSEAU des peuples souverains contre le palmier à huile** et nous préconisons des solutions que l'État et la société équatorienne doivent obligatoirement retenir :

- Récupérer et protéger les rivières et les fleuves est vital pour que l'on puisse boire l'eau en toute sécurité ; il faut sauvegarder la faune et la flore dont dépendent les communautés pour la vie, les loisirs, les activités quotidiennes et le symbolisme culturel de ces espèces.
- Les entreprises palmicoles doivent assumer leurs responsabilités économiques et sociales pour les dommages causés et il faut entamer un processus de réparation intégrale de la population et la restauration de la nature.
- La justice doit être indépendante des pressions des grandes entreprises pour pouvoir appliquer la loi et les droits des communautés.

- L'État doit se doter d'une politique qui assure le travail et l'accès à la terre en Équateur, pour enrayer l'exode des jeunes vers la ville en raison de l'absence d'options à la campagne.
- Nous demandons que soit priorisée l'agriculture paysanne à petite échelle, laquelle alimente nos populations, car c'est elle qui se charge de la production destinée à la consommation locale contrairement aux monocultures centrées sur l'exportation.
- L'occasion existe pour convertir les territoires de palmier à huile en systèmes de production diversifiée comme le cacao biologique national qui causent moins de dommages à l'environnement et génèrent des rendements plus élevés. Pour ce faire, il faut appuyer la petite paysannerie.
- Les autorités actuelles doivent renverser la situation ; ces résolutions seront présentées au président de la République, au ministre de l'Agriculture et au ministre de l'Environnement pour qu'ils sortent de leur inaction et cessent de promouvoir le palmier à huile.
- Nous exigeons que le ministère de l'Environnement effectue les contrôles pertinents pour éviter le remplacement des forêts indigènes par les palmiers et la contamination causée par ces plantations et les usines d'extraction d'huile.
- Nous exigeons que la CFN, le BNF et les autres institutions de crédit se coordonnent avec le ministère de l'Environnement et le MAGAP (ministère de l'Agriculture) pour NE PAS octroyer de crédit aux projets qui causent la déforestation, les conflits sociaux et les violations des droits.
- Pendant que l'on continue de violer les droits de nos communautés, nous proclamons le droit à la résistance des peuples contre l'expansion des plantations de palmiers à huile dans les territoires communaux et paysans.
- Les organisations ici réunies, nous surveillerons les terres des plantations de palmier à huile pour exiger un vrai comptage et des statistiques officielles qui correspondent à la réalité.
- Nous nous engageons à assurer le suivi de cette rencontre à travers le renforcement de nos organisations et réseaux, par le développement d'espaces de discussion et d'actions contre l'expansion de la culture du palmier, ainsi que l'intensification de nos résistances et luttes aux plans local, national et international. Nous nous regroupons aujourd'hui en *réseau d'organisations sociales et paysannes contre la palmiculture*.
- Les violations de droits décrites ici ainsi que ces propositions seront également présentées à la justice internationale et aux organisations sociales solidaires de la planète entière.

Quito, 11 octobre 2018 »

Alex Naranjo, Campaña Soberanía Alimentaria, Acción Ecológica, verdevegetal@yahoo.com

Gabon : Les plantations industrielles de palmiers à huile d'OLAM privent la communauté de Sanga de l'accès à une eau potable



Sanga, Gabon. Ph: WRM

L'expansion des plantations industrielles de palmiers à huile a particulièrement touché le village de Sanga, au sud du Gabon : la principale ressource en eau de la communauté est devenue tellement polluée que son eau est devenue impropre à la consommation et qu'elle ne convient pas à d'autres usages quotidiens. La pollution de l'eau, cependant, n'est que l'une des retombées des plantations gérées par la société OLAM, basée à Singapour et qui appartient au gouvernement gabonais.

En septembre 2018, 35 femmes et hommes issus des communautés touchées par les plantations industrielles de palmiers à huile gérées par la société alimentaire OLAM basée à Singapour se sont réunis à Mouila, dans le sud du Gabon. Plusieurs organisations et militants nationaux et internationaux ont participé à la réunion au cours de laquelle les villageois ont librement partagé l'expérience de leurs communautés avec les grandes plantations de palmiers à huile d'OLAM. Ils ont analysé les stratégies utilisées par la société pour promouvoir les plantations industrielles de palmier à huile et obtenir un accès aux terres communautaires. Ils ont également discuté du rôle fondamental des femmes dans la résistance aux plantations industrielles ainsi que des actions visant à renforcer leur résistance aux plantations d'OLAM et à la stratégie d'expansion de la société, considérant que cette résistance est essentielle pour la défense des moyens de subsistance des communautés, en particulier pour les générations futures.

Pollution de l'eau à Sanga

Le programme de l'atelier comprenait une visite de terrain dans les villages de Mbadi, Sangha et Mounigou, trois villages gravement touchés par les plantations industrielles d'OLAM. La situation dans le village de Sanga est particulièrement critique. Ce village a récemment été construit sur des terres utilisées par les habitants de la communauté depuis des générations. Le village a été créé dans le but de mettre un terme à la progression

incontrôlée de l'expansion à grande échelle des plantations de palmiers à huile organisée par OLAM dans la région. En dépit de la résistance communautaire, les monocultures avaient progressé jusqu'à proximité des maisons (à environ 200 mètres) amenant le village à se retrouver presque totalement clôturé. Avec des plantations aussi proches, les pesticides dangereux et toxiques, utilisés massivement à l'intérieur de ces plantations, sont également appliqués dangereusement près du village.

Selon Dieudonné Moukétou-Tarazewicz, diplômé en géographie physique et fondateur de l'ONG locale Muyissi Environnement : « La monoculture ne favorise que la culture d'une seule espèce par rapport à d'autres, ce qui entraîne un déséquilibre environnemental entre les populations de plantes et d'insectes. Certaines espèces disparaissent et des ravageurs plus puissants apparaissent, car avec l'utilisation prolongée de pesticides, les insectes créent une résistance, ce qui nécessite des doses de pesticides plus élevées. Un facteur aggravant est que ces composés sont bioaccumulatifs, c'est-à-dire qu'ils s'accumulent progressivement dans la chaîne alimentaire et ne sont ni éliminés ni dissous au fil du temps. Ils ne sont pas biodégradables, c'est-à-dire qu'ils résistent à la dégradation biologique, en plus d'être résistants à la dégradation chimique et photolytique, c'est-à-dire la dégradation à la lumière. C'est pourquoi même à de faibles concentrations, ils affectent gravement l'équilibre de l'écosystème. »

Le village de Sanga est confronté à une situation très grave car la principale ressource en eau du village, située à environ 50 mètres des maisons d'un côté de la route, a été polluée à la suite de l'empiétement des plantations. Pour répondre aux plaintes des villageois, OLAM a construit un autre puits. Comme c'est souvent le cas avec ce type de puits et forages construits par des sociétés de plantation, celui-ci n'a pas non plus été bien entretenu et, de plus, est également situé à proximité de la ressource en eau polluée, qui est alimentée par la même nappe phréatique contaminée que la principale ressource en eau de la communauté, devenue impropre à la consommation.

Outre le risque susmentionné de contamination par les pesticides, les sources d'eau situées à proximité des plantations en monoculture sont exposées à une autre contamination : les engrais chimiques. M. Moukétou-Tarazewicz explique : « Lorsqu'ils sont utilisés de manière excessive et mal planifiée, les engrais peuvent également entraîner la pollution des eaux de surface des rivières, des lacs et des puits, causant des dommages à l'écosystème. En effet, en général, ces composés sont solubles dans l'eau et ont certains ions tels que le disodium Tetraborate Pentahydrate ($\text{Na}_2\text{B}_4\text{O}_7 \cdot 5\text{H}_2\text{O}$) et du phosphate diacide (H_2PO_4^-) qui sont des nutriments pour les algues qui composent le phytoplancton. Avec les eaux de pluies ruisselées, ces produits sont déposés dans les rivières, les lacs et les puits, entraînant une prolifération des algues dans une proportion supérieure à la normale. Cela entrave la pénétration de la lumière et l'oxygénation de l'eau. Cette situation devient pire quand ces algues meurent, parce qu'ils libèrent un grand nombre de débris qui sont décomposés par des micro-organismes aérobies. »

La principale ressource en eau dont dépendent les villageois de Sanga témoigne de ce phénomène décrit par M. Moukétou-Tarazewicz. Lors de la visite sur le terrain, il a prélevé des échantillons d'eau et a depuis effectué des tests préliminaires : « Une analyse préliminaire de paramètres tels que les ions hydrogène et l'oxygène dissous, réalisée in situ, a montré que le pH, la turbidité et les solides dissous se situaient dans la plage de résolution, ce qui n'est pas le cas pour l'oxygène dissous (OD) et révèle donc une teneur élevée en matière organique de l'eau. Pour les autres paramètres concernés, une analyse

supplémentaire des échantillons prélevés est nécessaire pour déterminer si la limite autorisée pour les eaux de classe II (OMS, 2004) est atteinte et susceptible d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine. »

Paramètres analysés	Résultats P1 / P2	Normes (OMS)
Conductivité ($\mu\text{S}/\text{cm}$)	P1 = 0558 / P2 = 0690	2 000
Oxygène dissous (%)	P1 = 36,9 / P2 = 127,4	\geq
pH ()	P1 = 7,16 / P2 = 8,72	6,5 – 8,5
Température (T °)	P1 = 26,5 / P2 = 27,18	-
Turbidité (NTU)	P1 = 032,9 / P2 = 008,8	<
Salinité (mg/l)	P1 = 0558 / P2 = 0690	1 000
MDT	P1 = 0361 / P2 = 0449	-

Résultats de l'analyse préliminaire de la sonde multiparamètres

L'analyse préliminaire montre clairement que l'eau n'est pas propre à la consommation. Les résultats expliquent pourquoi des personnes sont tombées malades en buvant cette eau contaminée. Pourtant, malgré les risques pour la santé, il s'agit de la seule ressource en eau disponible car il n'y a pas d'autre ressource à proximité. Les villageois qui ont rapporté les récits de personnes tombées malades font état d'incidents avec des employés d'OLAM qui ont refusé à des personnes tombées malades et se rendant à la structure de santé la plus proche de les emmener dans leurs voitures.

Une lettre ouverte à OLAM

Après avoir entendu les témoignages des villageois, les participants à la réunion ont décidé d'écrire une lettre ouverte à OLAM. Vous pouvez accéder à la lettre [ici](#). Dans la lettre, les participants demandent à OLAM de résoudre de toute urgence le problème de l'eau à Sanga. Ils exigent également qu'OLAM améliore le traitement des travailleurs et les mauvaises conditions de travail en général. Les travailleurs ont évoqué l'absence d'équipements de protection individuelle permettant de réduire l'impact sur la santé des travailleurs lors de l'application de pesticides. Ils ont également évoqué la question des salaires peu élevés, qui exigent des travailleurs des quotas quotidiens dans leurs tâches qui sont extrêmement difficiles à atteindre. La lettre demande également à OLAM de clarifier les informations communiquées par la communauté de Mbadi selon lesquelles la société a l'intention de créer un parc pour l'écotourisme. Les participants à la réunion ont entendu dire que la communauté était opposée à ce développement car la zone forestière est essentielle à leur subsistance.

Les communautés renforcent leur propre unité

L'atelier tenu à Mouila a montré les multiples impacts des grandes plantations de palmier à huile sur les communautés. L'atelier a également révélé la stratégie d'OLAM visant à empêcher la création d'espaces dans lesquels les communautés peuvent s'exprimer et discuter collectivement de ces impacts et d'autres problèmes.

Les comités communautaires créés par OLAM dans chaque village sont partie intégrante de cette stratégie. Ces comités n'ont aucun fondement juridique. Les comités sont le lieu du prétendu « dialogue » entre les communautés et OLAM. Les sujets pouvant être abordés dans ce « dialogue » se limitent toutefois au contenu des « contrats sociaux » que

l'entreprise a signés avec chaque communauté. Ces contrats consistent essentiellement en une liste des « avantages » que l'entreprise a convenu de fournir et/ou de concéder aux communautés. Peuvent y figurer par exemple des panneaux solaires pour éclairer une seule lampe à l'extérieur de chaque maison communautaire ; un poste de santé et/ou une pompe à eau ; une installation sportive ; un hébergement pour les professeurs enseignant à l'école primaire locale. Les villageois ont exprimé leur mécontentement parce que les comités sont dominés par OLAM et des représentants des États et ne fonctionnent pas vraiment comme un espace de dialogue constructif. La mise en œuvre des contrats dont ils sont censés discuter est vague et ne contient ni échéancier, ni des indications sur manière dont la promesse sera tenue dans la pratique ou comment les infrastructures seront entretenues. Qui plus est, OLAM a décrété d'emblée que les comités communautaires n'ont aucun mandat pour débattre des questions les plus préoccupantes pour les communautés : l'expansion en cours des plantations d'OLAM, ainsi que d'autres plans d'OLAM visant à contrôler davantage de terres, comme la création d'aires protégées supplémentaires et de sites d'écotourisme. En l'absence de « dialogue », sans même parler du consentement des communautés sur cet enjeu crucial que représente l'expansion du contrôle exercé par OLAM sur les terres de la communauté, l'entreprise continue de s'appropriier les terres et les forêts que les communautés utilisent et dont elles dépendent.

OLAM a demandé à être invité aux récentes réunions de la communauté à Mouila. Plutôt que d'utiliser sa présence quotidienne dans la région pour rechercher des échanges constructifs avec les villageois, la société s'est lancée dans une tentative flagrante visant à empêcher les communautés d'exercer leur droit de se réunir et de discuter librement des problèmes qu'elles rencontrent avec les activités d'OLAM.

Les villageois ont défié cette tentative effrontée, se sont réunis et ont décidé que la meilleure réponse à la tactique de division d'OLAM était de renforcer leur propre unité. Ils ont formulé un certain nombre d'idées et de plans pour renforcer leur organisation et leur résistance à l'avancée des plantations. Ils ont également discuté des moyens d'améliorer leurs moyens de subsistance, toujours fondés sur le principe de la diversification des activités économiques afin de garantir la survie physique et culturelle de leurs communautés.

Les participants du village ont clairement indiqué que la promotion de la monoculture n'était pas la voie à suivre pour la région de Mouila. Il en résulte qu'une seule entreprise accroît son contrôle sur les terres et les forêts et en accumule les bénéfices, tandis que les communautés doivent supporter les inconvénients associés à leur encerclement par des plantations industrielles de palmiers à huile. Ce qui est nécessaire, c'est que le droit fondamental des communautés, de gagner leur vie et de décider de l'utilisation des terres sur lesquelles elles vivent depuis des générations, soit respecté, maintenant et à l'avenir.

Signé par : WRM et Muyissi Environnement

L'effondrement du barrage de Xe Piann-Xe Nam Noy au Laos : la région du Mékong en retirera-t-elle les leçons ?



Laos. Ph: Reuters

Avec près de 40 % du cours total du fleuve Mékong dans le pays, le gouvernement de la RDP Lao a décidé de faire du pays « la batterie de l'Asie » en aménageant une série de grands barrages hydroélectriques le long du Mékong, dans le but d'exporter l'énergie excédentaire vers les pays voisins. La Banque mondiale et la Banque asiatique de développement (BAD) sont des acteurs clés qui ont, depuis le début, soutenu la politique néolibérale de développement des barrages au Laos.

Les nombreux liens et échanges existants entre espaces et cycles naturels, économies locales anciennes et patrimoine culturel sont de plus en plus souvent entravés et détournés par la construction de barrages. Des dommages, dans de nombreux cas irréparables, ont ainsi été occasionnés.

Actuellement, 46 centrales hydroélectriques sont en exploitation au Laos et plus de 50 centrales sont en construction dans tout le pays et devraient être achevées d'ici à 2020. Il est prévu d'exporter environ 85 % de la production d'électricité du pays, principalement vers la Thaïlande, le Cambodge et le Vietnam. (1)

Ce « développement » de l'hydroélectricité fait toutefois l'objet de critiques croissantes. Le fleuve n'est pas seulement un problème pour le peuple laotien mais aussi pour tous les habitants des pays voisins qui partagent ses eaux et ses courants. Au niveau régional, la mise en place de retenues sur le Mékong et ses affluents va considérablement réduire la production de poisson sauvage, vitale pour les moyens de subsistance des populations locales dans tout le bassin inférieur du Mékong. De plus, les changements du régime hydrologique devraient avoir pour effet de renforcer les inondations, perturber les systèmes agro-écologiques dépendants de cycles réguliers de crues et décrues, et bloquer le limon qui fournit des nutriments pour la production agricole au Laos et dans les pays en aval. En outre, les barrages risquent de réduire le volume d'eau qui s'écoule depuis Mékong supérieur et d'entraîner des pertes considérables pour les exploitants agricoles du delta du Mékong au

Vietnam. Ces projets pourraient bien entraîner de graves conflits sur l'eau entre le Laos et les pays du Mékong inférieur. (2)

Un rapport sur les impacts environnementaux et sociaux des projets de barrages au Laos a montré comment ces projets ont provoqué la migration de dizaines, voire même de milliers de personnes, qui ont perdu leurs moyens de subsistance et leurs cultures et ont ensuite été forcées de gagner leur vie dans de nouveaux métiers qui leur étaient totalement étrangers. (3) De surcroît, le récent effondrement de la centrale hydroélectrique Xe Piann-Xe Nam Noy dans le sud du Laos, qui a entraîné l'inondation de nombreux villages et un grand nombre de morts, mis en lumière les nombreux autres risques de tels projets.

Le barrage de Xe Piann-Xe Nam Noy : qui est derrière ?

Situé dans le sud du Laos, sur le plateau de Bolaven, le projet hydroélectrique Xe Piann-Xe Nam Noy a été construit sur les cours d'eau qui se déversent dans le Sekong, l'un des plus grands affluents du Mékong. Le projet remonte à juin 1993, quand les gouvernements thaïlandais et laotien ont signé un protocole d'accord sur la vente de 1,5 million de kilowatts (kW) d'électricité. L'année suivante, la société coréenne Dong-A E&C a signé un contrat avec le gouvernement laotien pour la mise en chantier d'une centrale hydroélectrique, pour un investissement total de 498,41 millions de dollars.

Le ministère de la Stratégie et des Finances de la Corée du Sud (MOSF) a fourni une partie des ressources financières nécessaires à son Fonds de développement et de coopération économiques (EDCF) pour le chantier du barrage. Mais le groupe Dong-A a fait faillite en mai 1998, peu après l'éclatement de la crise financière asiatique, et sa filiale, Dong-A E&C, a également fait faillite en novembre 2000. Cette faillite a entraîné une suspension du projet de barrage pour une durée indéterminée.

Le projet a refait surface lorsque SK Engineering & Construction, une autre société coréenne, et la Korean Western Power Company (KWPC) ont signé un protocole d'accord avec le gouvernement laotien en 2006 pour réactiver le projet. En 2011, le gouvernement laotien a sollicité l'aide financière du fonds de coopération coréen, EDCF. Le MOSF et son homologue laotien ont signé un accord peu après. (4)

Outre la Corée du Sud, la Thai Ayudhya Public Company Bank a également cofinancé cette entreprise commune. La banque appartient actuellement au groupe japonais Mitsubishi UFJ Financial Group (MUFG). Par ailleurs, le Fonds d'investissement des pensions du gouvernement japonais (Government Pension Investment Fund - GPIF) détient une participation d'environ un milliard et demi de yens (environ 14 millions de dollars) dans la banque Krungthai, un autre cofinanceur thaïlandais de la coentreprise, ainsi que des crédits d'un montant supérieur à 6 milliards de yens (environ 59 millions de dollars US) de la Banque coréenne d'import-export, qui finance la Lao Holding State Enterprise (LHSE), à l'origine de la coentreprise. (5)

Le consortium a annoncé dans sa campagne de communication que le barrage hydroélectrique, capable de produire 410 MW d'électricité après l'achèvement des travaux, rapporterait de copieux bénéfices pendant les 27 prochaines années en exportant sa production à une compagnie électrique thaïlandaise, la Ratchaburi Electricity Generating Holding. Les publicités, cependant, omettent de mentionner que des populations autochtones ont de nouveau été forcées d'abandonner leurs moyens de subsistance, et

évitent d'évoquer les nombreux risques sociaux et environnementaux que présente un tel barrage.

Les impacts passés sous silence

Le peuple autochtone Nyaheun, qui habitait la région qui devait être recouverte par les eaux du fait du projet de barrage de Xe Pian-Xe Nam Noy, était autosuffisant, il pouvait récolter suffisamment de riz sur ses terres, tandis que la rivière et les forêts environnantes couvraient également ses besoins en nourriture et en eau.

Cependant, peu de temps après la signature du contrat de construction du barrage, les Nyaheun ont été forcés d'émigrer vers la région montagneuse, laissant derrière eux les moyens de subsistance liés à la pêche dont ils dépendaient depuis des générations, et ont été obligés de récolter du café. La région montagneuse, toutefois, abritait un autre groupe ethnique autochtone connu sous le nom de Jhru. Les Jhru et les Nyaheun avaient toujours eu des relations inamicales. L'émigration des Nyaheun vers la région des Jhru s'est traduite par une diminution des ressources en eau potable disponible ainsi que par une dégradation locale de la fertilité des sols, ce qui a entraîné une réduction des récoltes et la nécessité d'utiliser des engrais. L'émigration a considérablement nui à la qualité de vie des deux groupes. (6)

Lorsque le projet de Dong-A E & C a échoué il y a vingt ans, les Nyaheun ont commencé à retourner dans leurs villages d'origine. Cependant, lorsque la construction a repris, ils ont de nouveau été forcés de partir.

De plus, à l'époque de la rédaction de cet article, les villages cambodgiens situés dans le Bas-Mékong, par exemple, avaient déjà connu des changements brusques dans les débits d'eau, des diminutions rapides et des changements dans les quantités et les espèces de poissons disponibles pour la pêche, ainsi que des changements radicaux dans leur mode de vie (notamment les aménagements nécessaires des structures des maisons pour répondre aux variations soudaines du débit du fleuve). Ces villageois ont connu ce type de changements rapides au cours de la dernière décennie depuis le début de la construction du barrage. Il est encore plus inquiétant de constater que ces changements environnementaux se sont traduits par une atteinte croissante à la souveraineté alimentaire.

« Une catastrophe, mais pas une catastrophe naturelle » (7)

Alors qu'il était en cours de construction, le haut d'un barrage auxiliaire installé sur l'un des réservoirs du projet hydroélectrique de Xe-Pian Xe-Namnoy s'est effondré le 23 juillet dernier, laissant ainsi s'échapper une quantité d'eau considérable. En conséquence, six villages situés en aval ont été submergés, tandis que 13 autres villages ont également été touchés par de graves inondations. Comme ce barrage en construction se trouvait sur un affluent transfrontalier du Mékong, la masse d'eau a également atteint le Cambodge, causant des dommages aux communautés frontalières de la province de Stung Treng. (8). La tragédie a causé la mort de plus de 30 personnes, la disparition de plusieurs centaines de personnes et des pertes impossibles à chiffrer au niveau des habitations et des moyens de subsistance.

Après l'effondrement du barrage, le gouvernement du Laos a annoncé que tous les nouveaux barrages proposés seraient arrêtés dans l'attente d'un examen de toutes les

installations hydroélectriques existantes. Pourtant, au lendemain de cette annonce, il a lancé le processus de consultation préalable sur un nouveau projet très controversé sur le Mékong, le barrage de Pak Lay. (9)

Le fait est que les controverses sur les méga-barrages et les catastrophes environnementales et sociales qu'ils entraînent ne sont pas une nouveauté. Pourquoi les programmes de construction de barrages sur le Mékong et ailleurs se poursuivent-ils malgré les appels pressants à éviter leurs impacts négatifs ?

Article basé sur des informations provenant de :

- (1) Mekong Eye, Laos expects to have 100 hydropower plants by 2020, juillet 2017, <https://www.mekongeye.com/2017/07/12/laos-expects-to-have-100-hydropower-plants-by-2020/>
- (2) Green W. and Baird, I (2016) Capitalizing on Compensation: Hydropower resettlement and the commodification and de-commodification of nature-society relations in Southern Laos, Annals of the American Association of Geographers.
- (3) International Rivers, Power Surge : The Impacts of Rapid Dam Development in Laos, 2008, <https://www.internationalrivers.org/resources/power-surge-the-impacts-of-rapid-dam-development-in-laos-3964>
- (4) South Korean Presence on the Mekong Hydropower Development Market : Current Status and Issues, LEE Kangjun (Director, Energy and Climate Policy Institute)
- (5) Mekong Watch, Grave damage caused by dam collapse in southern Laos, juillet 2018, <https://savethemekong.net/2018/08/06/mekong-watch-statement-grave-damage-caused-by-dam-collapse/>
- (6) Idem (4)
- (7) //Communiqué de Mekong Watch, <https://www.internationalrivers.org/resources/save-the-mekong-statement-on-the-collapse-of-the-xe-pian-xe-nam-noy-hydropower-project>
- (8) Idem 5
- (9) New Delhi Times, Water Experts Question World Bank's role in Laos Dam, octobre 2018, https://www.newdelhitimes.com/water-experts-question-world-banks-role-in-laos-dam/?fbclid=IwAR1sgGgKkP_kAyRrEtXeVJKi_8F5kGuuPyI7qA9CX5I_fZ9LiIoFsO5WE

LES ACTIONS EN COURS

Nouveau pas franchi vers un Traité contraignant sur les transnationales et les droits humains

La quatrième session du Groupe de travail intergouvernemental à composition ouverte (OEIGWG) du Conseil des Nations Unies sur les droits de l'homme a eu lieu à Genève du 15 au 19 octobre. Les violations des droits humains et des droits des peuples et de la nature sont devenues inhérentes aux activités des transnationales. Mais au plan international, il n'existe aucun instrument contraignant qui les oblige à respecter les droits humains. Ce Groupe de travail vise donc à développer un instrument international juridiquement contraignant pour réguler les activités des sociétés transnationales (STN) et les autres entreprises en matière de violation des droits humains.

La Campagne mondiale pour réclamer la souveraineté des peuples, démanteler le pouvoir corporatif et mettre fin à l'impunité (Campagne mondiale), un réseau international composé de centaines d'organisations et de mouvements sociaux, a participé activement à cette quatrième session. Elle est engagée depuis le début de ce processus dans la création du mandat du Groupe de travail d'élaborer un traité contraignant en ce qui concerne les STN et leur suivi. Elle a aussi contribué à l'élaboration d'un projet de traité qui a été présenté l'année dernière à ce groupe de travail en vue de la construction du traité définitif sur les STN et les

droits humains à l'Organisation des Nations Unies. Veuillez consulter la page Web à <https://www.stopcorporateimpunity.org/binding-treaty-un-process/>

Nous partageons ici la Déclaration de la campagne mondiale lors de la clôture de la 4e session du Groupe de travail, laquelle souligne quelques éléments clés pour l'élaboration d'un instrument significatif qui permettrait aux victimes d'avoir accès à une véritable justice : <https://www.stopcorporateimpunity.org/declaration-de-la-campagne-globale-pour-la-cloture-de-la-4eme-session-du-groupe-de-travail-intergouvernemental-a-composition-non-limitee-sur-les-societes-transnationales-et-autres-entreprises-en-matie/?lang=fr>

La justice ordonne à l'entreprise chilienne Arauco de restituer des terres à une communauté mapuche

Le 28 septembre, la justice chilienne a statué en faveur de la communauté Ignacio Huilipán, située dans la commune de Contulmo, région du Bio Bio, en ordonnant que la société Forestal Arauco (l'ancienne Forestal Celco SA) restitue 97 hectares de terres usurpées il y a plusieurs décennies pour l'expansion de ses monocultures d'arbres. Le tribunal a accusé Arauco d'avoir tenté de mauvaise foi de s'attribuer la propriété du terrain et a reconnu le « titre foncier de Merced » * de 1904 que réclamait la communauté.

Voir : <https://www.biobiochile.cl/noticias/nacional/chile/2018/10/02/fallo-historico-justicia-restituye-a-comunidad-indigena-tierras-de-forestal-del-grupo-angelini.shtml>

Forestal Arauco ne s'est pas prononcée sur l'usurpation de terres et a seulement présenté un recours en appel de l'ordre qui décrète le paiement du coût du procès et de la demande d'indemnisation consécutive pour les dommages causés à la communauté au cours des dernières décennies. Voir : <http://olca.cl/articulo/nota.php?id=107490>

(*) Titres de propriété remis par l'État aux communautés mapuches de 1884 à 1929.

Lettre à la FAO du Collectif des femmes affectées par la monoculture de palmier à huile au Gabon

Dans le cadre du 21 septembre, Journée internationale de lutte contre les monocultures forestières, les femmes affectées par les plantations de palmiers à huile d'OLAM ont décidé, à l'occasion d'une réunion dans le village de Fera au Gabon, d'envoyer une lettre à la FAO pour dénoncer les impacts qu'elles subissent.

Le Collectif des femmes affectées par les monocultures de palmiers à huile met en garde contre les effets de ces plantations sur la sécurité alimentaire et la production alimentaire. Les femmes critiquent la politique de la FAO en faveur de l'expansion des monocultures industrielles de palmier à huile, car elle affecte gravement la sécurité alimentaire et est donc clairement en contradiction avec le mandat de la FAO, qui est de lutter contre la faim dans le monde. En outre, les femmes signalent dans leur lettre que la destruction des forêts par les plantations industrielles de palmiers à huile affecte les femmes et en particulier leurs connaissances traditionnelles des forêts et de leurs multiples utilisations.

Découvrez la lettre complète ici : <https://wrm.org.uy/fr/files/2018/10/Lettre-des-femmes-%C3%A0-la-FAO.pdf>

Déclaration à signer : « RSPO : incapable, depuis 14 ans, d'éliminer la violence et la destruction générées par l'industrie de l'huile de palme »

Les Amis de la Terre International et le Mouvement mondial pour les forêts tropicales (WRM) ont diffusé pour signature une déclaration internationale dénonçant la Table ronde sur l'huile de palme durable.

La Déclaration, que nous invitons les organisations à signer, dénonce la RSPO comme étant un outil du marché, utilisé par l'industrie de l'huile de palme pour continuer à se développer et à permettre l'écoblanchiment des destructions et des violations des droits de l'homme commises par les entreprises dans le secteur de l'huile de palme.

La conférence annuelle de la RSPO se tiendra en Malaisie du 12 au 15 novembre prochains. Nous invitons des organisations du monde entier à signer la déclaration d'ici le 9 novembre 2018.

Si votre organisation souhaite s'associer à cette initiative, veuillez signer ci-dessous : <https://wrm.org.uy/fr/autres-informations-pertinentes/signez-la-declaration-rspo-incapable-depuis-14-ans-delimiter-la-violence-et-la-destruction-du-secteur-de-lhuile-de-palme/>

RECOMMANDATIONS

Un nouveau documentaire : « Forêts labellisées, arbres protégés ? »

Un nouveau documentaire, produit par la chaîne européenne Arte, montre à quoi ressemble sur le terrain la certification FSC des forêts et des plantations forestières industrielles cherche à savoir s'il protège les forêts et les droits des peuples autochtones et des communautés locales. Une fois encore, les résultats sont dévastateurs pour le FSC. Le documentaire conclut que, au cours des 25 dernières années, le label FSC n'a pas même réussi à ralentir l'industrie forestière : « Nous ne pouvons sauver la forêt vierge qu'avec une législation, pas avec des labels. » Le documentaire est disponible en français, espagnol et allemand. FSC Watch, le site web qui fournit des informations sur les dysfonctionnements de la certification FSC, a fourni des informations supplémentaires sur les cas mentionnés dans le film, celles-ci sont vivement recommandées.

Le documentaire et les articles peuvent être consultés ici : <https://fsc-watch.com/2018/10/18/new-documentary-slams-fsc-the-eco-label-could-not-slow-down-the-forest-industry>

Vers une Déclaration des Nations Unies en défense des droits des paysannes et des paysans

En septembre dernier, après plus de 17 ans d'une lutte difficile menée par Via Campesina et avec le soutien de plusieurs organisations, les paysannes et paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales sont arrivés à la dernière étape dans l'obtention d'une déclaration des Nations Unies qui pourrait défendre et protéger leurs droits à la terre, aux semences, à la biodiversité, aux marchés locaux et à bien d'autres choses. Les États membres du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies ont adopté une résolution sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

On espère maintenant que la Déclaration pourra être votée et approuvée par tous les États membres de l'ONU en novembre de cette année. Une fois approuvée, la Déclaration des Nations Unies deviendra un outil puissant pour que les paysannes et les paysans, et les personnes travaillant dans les zones rurales puissent réclamer justice et des politiques nationales favorables en matière d'alimentation, d'agriculture, de semences et de droits fonciers, en tenant compte des intérêts de millions de producteurs de denrées alimentaires en milieu rural, sans distinction de genre ou d'âge.

Pour en savoir plus nous vous invitons à consulter : <https://viacampesina.org/fr/le-conseil-des-droits-de-lhomme-de-lonu-adopte-une-resolution-en-faveur-de-la-declaration-des-droits-des-paysans-a-geneve/>

Les articles du bulletin peuvent être reproduits ou diffusés en mentionnant la source suivante : **Bulletin 240 du Mouvement mondial pour les forêts tropicales (WRM) : « Territoires menacés : résister à l'assaut extractiviste »** (<https://wrm.org.uy/fr/>)

Inscrivez-vous au Bulletin du WRM : <http://eepurl.com/8YG29>

Le Bulletin cherche à appuyer et à soutenir les combats des peuples qui défendent leurs forêts et leurs territoires. L'inscription est gratuite.

Bulletin du Mouvement Mondial pour les Forêts (WRM)

Ce bulletin est également disponible en anglais, espagnol et portugais

Rédacteur en chef: Winfridus Overbeek

Editeur responsable: Joanna Cabello

Appui éditorial: Elizabeth Díaz, Lucía Guadagno, Jutta Kill, Carolina Motoki y Teresa Pérez

Secrétariat International du WRM

Avenue General María Paz 1615 bureau 3. CP 11400, Montevideo, Uruguay

Tel/fax: +598 2605 6943

wrm@wrm.org.uy - <http://wrm.org.uy/fr/>